

Extrait du Association SAMBA

<http://www.association-samba.org>

**ENTREPRISE LIBÉRALE : UN DÉCRET D'AOÛT 2006 CLARIFIE
LES CHOSES**

Ce que change la définition du conjoint collaborateur

- Outils et références professionnels -



Date de mise en ligne : jeudi 28 juin 2007

Association SAMBA

Ce que change la définition du conjoint collaborateur

Après de longues années sans aucun statut, le conjoint d'un chef d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale a maintenant plusieurs possibilités lorsqu'il travaille pour ce dernier. Le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales et le garde des sceaux, ministre de la justice, ont paraphé le décret sur le conjoint collaborateur clarifiant encore un peu plus la situation.

Voir la totalité du décret et ses répercussions sur <http://www.droit-medical.net>

En pratique : 2 points importants à connaître.

- La déclaration du conjoint collaborateur entraîne t-elle des cotisations supplémentaires ?
- La non déclaration du conjoint collaborateur entraîne t-elle des risques vis à vis de l'URSSAF ?

La réponse est oui aux deux questions à compter du 1er juillet 2007.

Le choix d'un statut pour le conjoint collaborateur est devenu obligatoire